

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 06 décembre 2012**

Objet : Avenant N°23 au contrat de concession-validation catalogues tarifaires 2012

L'an deux mille douze, le six décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt sept novembre, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFORT
Mr Michel DA CUNHA
Mr Didier BARDET
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Olivier DUCOURTIEUX
Mr Bernard JAUVION

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Conseiller Général du Conseil général Haute Vienne
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

L'objectif de l'avenant N°23 est de valider l'ensemble des catalogues tarifaires de l'année 2012 existants et de les annexer au contrat de concession conformément à la délibération N°218, du 1^{er} juillet 2010.

En effet, le comité syndical a décidé de valider, par délibération, toutes les modifications tarifaires au fur et à mesure des demandes du délégataire puis de régulariser, par avenant, une fois par an, lors du dernier comité syndical de l'année.

En 2012, deux catalogues tarifaires ont été présentés et validés par le comité syndical en mars et juin.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité :

- de donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°23 au contrat de concession intégrant ainsi les annexes 9.1.9 et 9.1.10 ;
- de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.

Fait à Limoges, le 06 décembre 2012

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

